

PLU

Révision



P 3 : PADD

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 10/10/2014
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 20/06/2019
Enquête publique du 06/02/2020 au 12/03/2020 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
Le Maire :



Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL
Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

Un objectif démographique contraint par le changement de système épuratoire sur l'agglomération :

Maintenir le niveau de population actuel autour de 760 habitants
les 5 prochaines années par un accueil d'une petite dizaine de constructions nouvelles

Prévoir la relance de la croissance démographique entre 2025 et 2032 par un accueil plus conséquent de population.
(Accueillir en moyenne 5 nouveaux logements par an sur la période)

Régler le problème "Assainissement collectif des eaux usées" la priorité de la commune



- 1 - En continuant à passer progressivement les réseaux unitaires en réseaux séparatifs
- 2 - En prévoyant le remplacement de l'équipement de traitement qui arrive à saturation et qui commence à devenir obsolète.

Légende :

L'accueil à court et moyen terme (5 prochaines années - une dizaine de logements) se fera par le comblement de dents creuses dans l'agglomération

L'accueil à long terme (de 2025 à 2032 / 35 logements environ) se fera dans le cadre d'aménagement de nouveaux quartiers :

- 1 - Le comblement d'une enclave naturelle laissée libre dans l'agglomération
Dans un premier temps : la création d'un nouveau quartier sur une enclave naturelle
- 2 - Le développement contenu de l'agglomération
A terme : le développement de la frange ouest de l'agglomération
- 3 - Le confortement de l'offre locative
La création de nouveaux logements locatifs

Du court au long terme il est également envisagé :

- D'offrir la possibilité de réaliser quelques changements de destination au sein de l'espace rural

Maintenir la dynamique économique existante / Permettre son confortement

- Ne pas faire obstacle à un développement contenu d'activités isolées

Améliorer / Sécuriser les déplacements

- Créer de nouvelles liaisons douces
- Créer de nouvelles voies

Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstituer le réseau écologique

- Préserver les zones humides
- Protéger les parcs, espaces verts et naturels intéressants de l'agglomération
- Préserver et conforter les continuités écologiques
- Protéger de manière souple les grands ensembles boisés
- Intégrer la présence de corridors écologiques potentiels ou de réservoirs de biodiversité dans les réflexions d'aménagement et de développement

Se prémunir des risques

- Protéger les sites soumis aux risques d'inondation mais également préserver ces sites en raison de leur valeur écologique/ environnementale et paysagère

Prendre en compte le patrimoine architectural

- Protéger certains éléments remarquables du patrimoine architectural

